

Pierre Abadie à propos de la TVA

« C'est un impôt efficace, mais antisocial »

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect sur les dépenses de consommation. Elle est payée par le consommateur et collectée par les entreprises qui participent au processus de production et de commercialisation. Le montant de la taxe est proportionnel au prix de vente hors taxe. Au Burkina, elle est de 18%. Pour vous donner encore plus d'informations sur cette taxe, nous avons rencontré Pierre Abadie, responsable du Cabinet Pierre Abadie, conseiller juridique et expert-comptable installé au Burkina Faso depuis 1998.

Quelle est la source de la TVA ?

Sur le plan juridique, la source de la TVA est le Code des impôts dans ses articles 318 et suivants. Sur le plan économique, la TVA tire sa source de la consommation des individus. C'est la consommation individuelle qui génère les recettes de TVA pour l'Etat. Ce qui est difficile à expliquer, c'est qu'elle est collectée par les entreprises mais repose en fait sur la consommation des personnes physiques. Les entreprises, elles, ont la responsabilité de facturer et encaisser la TVA et de la reverser dans les caisses de l'Etat. Donc, la TVA n'est pas en principe une charge pour les entreprises mais pour les particuliers. En principe car, dans certains cas, les entreprises assument cet impôt dans leurs charges.

Qui est concerné par le recouvrement de cette taxe ?

C'est d'abord l'entreprise qui collecte la TVA payée par le consommateur final, généralement un particulier. L'entreprise paye la TVA, mais elle ne fait que reverser à l'Etat la somme collectée auprès des consommateurs. Donc ceux qui sont concernés, ce sont les individus, les consommateurs finaux. C'est un impôt sur l'homme. A voir, on a l'impression que c'est un impôt sur les entreprises, alors que ce sont les ménages qui doivent supporter la TVA. Sans le savoir, vous payez les impôts à chaque fois que vous effectuez un quelconque achat. C'est pour cela qu'on dit qu'elle est indolore. De l'ordre des recettes fiscales, près de 50% des recettes fiscales de l'Etat burkinabè proviennent de la TVA.

Qu'est-ce qui caractérise la TVA au Burkina ?

La TVA, c'est bien et ce n'est pas bien (rires). Car, si tu produis en tant qu'entreprise, la TVA n'est pas une charge pour toi, alors que si tu consommes, la TVA devient une charge. Sur le plan économique, celui qui produit ou qui travaille n'est pas taxé. Par exemple, si vous achetez un ordinateur pour votre service (à condition de le prouver), vous pouvez récupérer la TVA à votre compte. Si c'est pour un usage privé, là, vous payez la taxe et vous ne la récupérez pas. Moralité : si votre rêve est d'avoir un or-



dinateur, créez une entreprise ! L'avantage est que cet impôt incite au travail. C'est un impôt qui est très efficace pour l'Etat. Et oui, ce sont les entreprises qui le gèrent pour l'essentiel. Elle rapporte beaucoup et facilement.

Mais quelle est sa limite et ses inconvénients ?

Elle est qualifiée d'« antisociale » en ce qui concerne le consommateur. Pourquoi ? Car elle vient augmenter le prix de vente des produits et donc diminue le pouvoir d'achat de tous les consommateurs (riches comme pauvres). Les syndicats se battent souvent pour sa baisse parce que c'est un impôt sur les individus et non sur les entreprises. Et ces personnes imposées ne sont pas toujours les plus riches et cela pose problème.

On remarque la disparité des taux de la TVA dans le monde. Qu'est-ce qui explique cela ?

Beaucoup de pays ont plusieurs taux de droit commun. Au Burkina, ce taux est de 0% pour les produits de première nécessité ou considérés stratégiques comme les produits solaires bénéficiant d'une exonération et de 18% pour ceux qui ne sont pas exonérés. Mais il y a des pays où vous avez quatre ou cinq taux. Bien entendu, l'objectif est un taux de TVA bas, mais il dépend des besoins budgétaires. Par exemple en Grèce, avec la crise, le taux est passé de 20 à 25%. Nous avons dit que c'est un impôt sur la consommation. Alors si le taux est élevé, cela entraîne deux choses : c'est d'abord un frein à la consommation,

mais un atout pour l'exportation des produits car il taxe l'ensemble des produits consommés, y compris ceux produits à l'étranger. Or, ce n'est pas le cas des impôts comme la patente, l'IUTS, la TPA, etc. perçus sur la production faite au Burkina Faso. La TVA burkinabè convient bien au principe « travaillons local et consommons local ».

Qu'est-ce qui justifie le taux de 18% de la TVA au Burkina ?

Le Burkina est dans la moyenne des taux de la zone UEMOA. Au-delà des textes, le taux de TVA est le fruit d'un équilibre par la combinaison de quatre facteurs qui guident ce taux. D'abord, la volonté de développement des produits locaux qui peut conduire à la diminution du taux de la TVA. Le deuxième facteur, c'est le côté social. A certains moments, il faut savoir lâcher du lest, par exemple pour les produits de première nécessité ou stratégiques et réduire la TVA. Un autre facteur, c'est la fraude. Quand on augmente trop, la tentation de fraude deviendra grande aussi. Le dernier facteur concerne la situation budgétaire. Si elle est bonne, la TVA peut être baissée. Ces facteurs font qu'on arrive à un équilibre (du point de vue des politiques, ndlr) de 18%.

Que pensez-vous du système déclaratif de recouvrement de la TVA au Burkina ?

Le système déclaratif est ingénieux pour l'Etat, car c'est l'entreprise qui est chargée de collecter les recettes auprès des consommateurs et de les reverser aux services habilités de l'Etat. L'avantage, c'est que l'Etat burkinabè économise en termes de personnel et de coût de gestion. On n'a pas besoin de recruter des agents pour sillonner les entreprises. Le contraire aurait été ingérable, vu le coût exorbitant que cela entraînerait. Dans ce système, obligation est faite aux entreprises de tenir une comptabilité selon les règles comptables et fiscales puis, par la suite, de faire une déclaration. On transpose ainsi la charge administrative de collecte aux entreprises et cela permet à l'Etat de se concentrer plus sur le contrôle et la vérification.

Dans ce système déclaratif, quelles sont les difficultés que l'Etat peut rencontrer avec les entreprises dans le recouvrement de cette taxe ?

Les difficultés de ce système, c'est qu'il y a des personnes qui déclarent ce qu'ils veulent, fraudent et font disparaître les preuves. La conséquence, c'est la concurrence déloyale car certaines entreprises qui font bien leur travail seront lésées par celles qui fraudent. L'Etat a donc intérêt à baisser le taux d'imposition pour qu'un cercle vertueux puisse s'installer. Avec des taux d'imposition plus faibles, il y aura de moins en moins de fraudes. L'enjeu n'est pas seulement fiscal, il s'agit de permettre à des professionnels, au sens du métier pratiqué, d'émerger sans devoir être ou devenir des professionnels de l'esquive. Lors des achats, certains commerçants demandent aux clients s'ils désirent une facture avec ou sans TVA.

Quels sont les risques pour les deux parties et que conseillez-vous ?

D'abord, entre entreprises, cette question, normalement, ne devrait pas se poser. En effet, la TVA est neutre pour les entreprises formelles, à moins qu'il ne s'agisse de masquer d'autres opérations. Même si la TVA est rajoutée, l'entreprise facturée va la récupérer. Le risque est majeur. En plus de la TVA de 18%, en cas de contrôle, l'administration va réclamer au moins 50% de pénalités. Ce qui fera au total 27% de son chiffre d'affaires. De quoi remettre en cause la survie de l'entreprise.

Pourquoi donc une entreprise ne facturera-t-elle pas la TVA ?

Sans doute pour tricher et rester dans le secteur informel. Car, en ne déclarant pas ses activités, l'entreprise va prétendre pouvoir bénéficier de la faible imposition du secteur informel. Il suffit de prétendre que le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 millions de F CFA. C'est « restons caché, payons moins d'impôt ». Mais quelle que soit votre ingéniosité, les services de l'Etat peuvent toujours rattraper les fraudeurs et là, c'est sûr que cette entreprise fermera ses portes, vu le taux des pénalités qu'elle aura à payer. Ceux qui construisent dans la durée le savent.

Ismaël NABOLE